



## Règlement obsèques

-----  
Par Marie1233

Bonjour,

Ma tante par alliance est en fin de vie dans un ehpad, ses biens sont gérés par un mandataire.

Elle a perdu son conjoint, n'a pas d'enfant et aucune descendance directe en vie.

Qui doit régler ses obsèques sachant qu'elle n'a pas d'argent, juste une maison qui doit être mise en vente prochainement par le mandataire ?

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

S'il reste assez de fonds (la vente de la maison va dégager des liquidités), ils pourront être utilisés pour payer ses obsèques. Il est aussi possible que votre tante ait souscrit une assurance à cette fin.

A défaut ce sera aux héritiers qui auront accepté la succession de payer.

En dernier ressort ce sera à la commune du lieu du décès de payer les obsèques, à moins que des proches ne décident de s'en charger par affection, la commune se contentant du "service minimum".